Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260528-DELIB2026_078-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Absent : 1
Date convocation : 19/05/2026
Date affichage : 19/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints. Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absent excusé : M. BARON Jean-Pierre qui donne procuration à M. ANDRE René

Secrétaire de séance : Mme BARBEDIENNE Maryvonne

DELIBERATION N°2026-078

OBJET : Travaux de voirie rue d'Armor et rue des Sports

Des devis ont été demandés pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue des Sports et sur la rue d'Armor, et pour la reprise d'enrobé autour de bouches à clés.

Deux entreprises ont été sollicitées : Camard et Rouault TP.

Travaux	**CAMARD**	**ROUAULT TP**
Rue d'Armor Affaissement de chaussée : - Préparation géotextile : - Enrobés : Sous-total	 1 675.00 € HT 1 924 € HT 3 599 € HT	 1 496.00 € HT 2 485.00 € HT 3 981.00 € HT
Reprise autour des bouches à clés	1 738.00 €HT	1 085.00 € HT
Rue des Sports Enrobés sur trottoir et entrée :	5 654.00 € HT (126 m²)	6 308.50 € HT (110 m²)
TOTAL Remise **Nouveau total**	**10 991.00 €HT** 491.00 € HT **10 500 € HT**	**11 374.50 € HT** **11 374.50 € HT**
	Livraison septembre 2026 Pas de révision de prix	Prix révisable

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260528-DELIB2026_078-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de CAMARD pour un montant de 10 500 € HT.

POUR : 19 CONTRE : 0 BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
TARDY Christian	BARBEDIENNE Maryvonne

MAIRIE DE PLÉDÉLIAC Côtes d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.